

COMMUNE DE GUMONT

Compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2023

5 Conseillers présents PEUCH Jean-Pierre, PERRIN épouse CARPENE Catherine, VIENNE Cédric, DEMICHEL Dominique, MAITRE Laurent.

La séance est ouverte à 18h30

Signature du PV du précédent conseil

VIENNE Cédric est nommé secrétaire de séance.

➤ **Délibérations :**

- Ecole de Clergoux.
- Attributions de subventions.
- Renouvellement des adhésions.
- Repas des Aînés, date et modalités

➤ **Informations diverses :**

- Sentiers ludiques.
- Recrutement secrétaire.
- Travaux n° 3 chemin de la Costa.
- Syndicat des eaux des deux vallées.

Ecole de Clergoux.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas payer la facture, d'envoyer un courrier recommandé avec avis de réception circonstancié et de poursuivre au Tribunal Administratif la mairie de Clergoux sans réponse constructif.

Attributions de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations des subventions pour un montant total de 1 500€.

Les associations ayant fournies un dossier complet se voient attribuer les montants suivants :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| • USEP (Union Sportive) : 50€ | • SOS violence conjugale : 50€ |
| • Louveterie 100€ | • Ligue contre le cancer 50€ |
| • Ligue enseignement : 50€ | • Comité de fêtes de Gumont 200€ |
| • Pupilles Sapeurs-Pompiers : 50€ | • Conciliateur de justice : 50€ |

D'autres subventions pourront être octroyées au fur et à mesure de la réception de demandes avec dossier complet (bilan annuel des activités et bilan financier).

Renouvellement des adhésions.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de déléguer le renouvellement des adhésions à Monsieur le Maire et en cas d'empêchement à son adjoint(e).

Repas des Aînés, date et modalités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le repas des aînés et la tarification.

Le but de cette journée étant de réunir un maximum d'habitants ou résidents de Gumont en un moment convivial.

La date retenue est le 24 Septembre 2023.

Les personnes de moins de 70 ans peuvent s'inscrire en mairie moyennant une participation de 22€ par personne.

➤ **Informations diverses :**

- Sentiers ludiques.

Des flyers sont à votre disposition à la mairie.

- Recrutement secrétaire.

Annonce légale de poste à pouvoir.

- Travaux n° 3 chemin de la Costa.

Les rambardes de protection de l'escalier montant au grenier sont installées.

- Syndicat des eaux des deux vallées.

Informations sur les diverses réunions.

La séance est levée à 20h15